

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 106**5 mars 1997****SOMMAIRE**

A.I.P., Imopolis, S.à r.l., Luxembg	pages 5067, 5068	Lead Auto S.A., Luxembourg	5070
Artim International S.A., Luxembourg	5086	Limbo Invest Holding S.A., Luxembourg	5073
Berliner Volksbank EG, Luxemburg-Strassen	5042	Lion-Belgium, Sicav, Luxembourg	5083
British and Continental Union Limited S.A., Luxembourg	5082	LMS S.A., Luxembourg	5085
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg	5083	Luxberg S.A., Luxembourg	5073
Capital Italia S.A., Luxembourg	5084	Luxdesosse, S.à r.l., Hobscheid	5072
Datagest, S.à r.l., Luxembourg	5072	Lux-Garage, S.à r.l., Kayl	5066
Drayton S.A., Luxembourg	5086	Maanen & Mantel, S.à r.l., Luxembourg	5073
E.B.I.M. S.A., Luxembourg	5087	Mackay & Radovic S.A., Luxembourg	5074
Editions Letzeburger Journal S.A., Luxembg	5087, 5088	Maje S.A.H., Luxembourg	5074
Euro Synergies Founder S.A. & Cie - Euro Synergies Investment, S.C.A., Luxembourg	5055, 5061	Marine Investments S.A., Luxembourg	5075, 5078
Frintoil S.A., Luxembourg	5088	M-Conseil S.A., Luxembourg	5074
Genolor S.A., Luxembourg	5083	Milau Holding S.A., Luxembourg	5086
GF 97 Open Fund, Fonds Commun de Placement	5044	Moderf Holding S.A.	5051
Guardax S.A., Luxembourg	5086	Properties International Investment S.A., Luxembourg	5051
Habi S.A.H., Luxembourg	5062	Restaurant La Fourchette, S.à r.l., Luxembourg	5073
Hawkeye S.A.H., Luxembourg	5064	Riyadian Investment Corporation S.A., Luxembourg	5051
Hellas International S.A.H., Luxembourg	5082	S.A.P.F.I. S.A., Luxembourg	5085
Hike Securities Holding S.A., Luxembourg	5065	Schiltz, S.à r.l., Strassen	5075
Horest, S.à r.l., Mamer	5065	SOMALUX, Société de Matériel Luxembourgeoise, Luxembourg	5078, 5080
IMI International S.A., Luxembourg	5067	Sopica Technology S.A.	5050
Immobilière Ebel & Hellinckx, S.à r.l., Luxembourg	5070	Sorano S.A., Luxembourg	5085
Immobilière Laurent Menager, S.à r.l., Luxembg	5080	Springflower S.A., Luxembourg	5087
Ingeborg Investment S.A., Luxembourg	5085	Thelmas S.A., Luxembourg	5087
Interfiduciaire S.A., Luxembg	5065, 5066, 5068, 5069	(Le) Trente, S.à r.l., Luxembourg	5071
Interfund S.A., Luxembourg	5084	(Les) Trois Gés Immobilière, S.à r.l., Dudelange	5072
Itam S.A., Bridel	5071	Van Lanschot Investment Progress Fund, Sicav, Luxembourg	5042
Kirin, S.à r.l., Luxembourg	5070	Vdfinco S.A., Luxembourg	5088
Kone Luxembourg, S.à r.l., Strassen	5070		
LALUX, Lainerie Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	5061, 5062		

**BERLINER VOLKSBANK EG.
Niederlassung Luxemburg.**

Gesellschaftssitz: L-1145 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 42.262.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1995, einregistriert in Luxemburg, am 25. Februar 1997, Band 489, Blatt 98, Feld 2, wurde am 26. Februar 1997 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Februar 1997.

f. RA A. Marc abw.

z. RA P. Schleimer

(08383/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**VAN LANSCHOT INVESTMENT PROGRESS FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the third day of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VAN LANSCHOT INVESTMENT PROGRESS FUND, Sicav, at the registered office of the company in Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

The meeting is opened at 2 p.m. and was presided over by Mr G.G.F.M. Berben, bank employee, residing in Roodt-sur-Syre.

The chairman appoints as secretary Ms. C.A.M. Peuteman, bank employee, residing in Athus.

The meeting elects as scrutineer Mr J.P. Warren, bank employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted the chairman declares and requests that it be recorded:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend Article 17, paragraph 2, of the Articles of Association of the Company by adding therein the following provision:

The Directors of the Company shall have the right to deduct from the price payable to the shareholders a redemption fee as described in the Prospectus published by the Company.

2. To amend Article 18 of the Articles of Association of the Company by adding therein the following provisions:

5) portfolio securities subject to a repurchase agreement shall be valued in accordance with the preceding rules. If such prices are not representative of their fair value, such securities, as well as other permitted assets, shall be valued at the repurchase value of the relevant securities as described in the relevant agreement and approved in good faith by the Directors of the Company;

6) swap agreements relating to portfolio securities will be valued on the basis of their exercise price, the value of their underlying portfolio assets, the degree of volatility, their remaining maturity, the interests receivable (if any) under the agreements and the expected yields of the underlying portfolio assets. In order for the valuation of the swap agreements to reflect a fair value at prevailing market conditions the Company will have the swap agreements valued on the basis of quotes obtained on regular intervals but not less than once during each Term from a party independent to the swap agreements. Any material differences in the quote so obtained will be reflected in the valuation of the swap agreements prior to the calculation of the applicable net asset value of the Company.

II. That the present meeting has been convened by convening notices containing the above agenda sent by registered mail to all the registered shareholders of the Company on January 24, 1997 as has been evidenced to the members of board of the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. That the attendance list shows that of the 194,790 shares representing the total share capital of the Company, 194,499 shares are represented at the present extraordinary general meeting.

V. That the present meeting is regularly convened, properly constituted and may validly decide on its agenda, the quorum of presence required to vote on the agenda of the meeting being reached.

After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeds to its agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which are adopted in each case by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to amend Article 17, paragraph 2, of the Articles of Association of the Company by adding therein the following provision:

The Directors of the Company shall have the right to deduct from the price payable to the shareholders a redemption fee as described in the Prospectus published by the Company.

Second resolution

The general meeting resolves to amend Article 18 of the Articles of Association of the Company so as to add thereto the following two sub-paragraphs:

5) portfolio securities subject to a repurchase agreement shall be valued in accordance with the preceding rules. If such prices are not representative of their fair value, such securities, as well as other permitted assets, shall be valued at the repurchase value of the relevant securities as described in the relevant agreement and approved in good faith by the Directors of the Company;

6) swap agreements relating to portfolio securities will be valued on the basis of their exercise price, the value of their underlying portfolio assets, the degree of volatility, their remaining maturity, the interests receivable (if any) under the agreements and the expected yields of the underlying portfolio assets. In order for the valuation of the swap agreements to reflect a fair value at prevailing market conditions the Company will have the swap agreements valued on the basis of quotes obtained on regular intervals but not less than once during each Term from a party independent to the swap agreements. Any material differences in the quote so obtained will be reflected in the valuation of the swap agreements prior to the calculation of the applicable net asset value of the Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting is then adjourned at 2.45 p.m.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever which shall be accountable to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 67,000.- LUF.

The undersigned notary who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named on the beginning.

The document having been read, the members of the board of the meeting signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VAN LANSCHOT INVESTMENT PROGRESS FUND, Sicav, au siège social de la société à Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur G.G.F.M. Berben, employé de banque, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle C.A.M. Peuteman, employée de banque, demeurant à Athus.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur J.P. Warren, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Monsieur le président prie le notaire d'acter sa déclaration comme suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 17, alinéa 2 des Statuts de la Société afin d'y ajouter l'alinéa suivant:

Le Conseil d'Administration de la Société aura le droit de déduire du prix de rachat payable aux actionnaires une commission de rachat telle que décrite dans le Prospectus publié par la Société.

2. Modification de l'Article 18 des Statuts de la Société par l'ajout des alinéas suivants:

5) les valeurs mobilières sujettes à un contrat de rachat seront évaluées sur base des dispositions précédentes. Si cette évaluation n'est pas représentative d'une valeur équitable, ces valeurs mobilières ainsi que tous autres avoirs autorisés seront évalués au prix de rachat des valeurs mobilières en question suivant ce qui est décrit dans le contrat de rachat tel que approuvé de bonne foi par le Conseil d'Administration de la Société;

6) les contrats de swap relatifs à des valeurs mobilières seront évalués sur base de leur prix d'exercice, de la valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, de leur degré de volatilité, de leur maturité restante, des intérêts payables dans le cadre des contrats (si tel est le cas) et du rendement attendu des valeurs mobilières sous-jacentes. Dans le but d'évaluer les contrats de swap de manière qu'ils reflètent une valeur équitable sur base des conditions de marché applicables la Société évaluera les contrats de swap sur base d'évaluations obtenues à des intervalles réguliers mais au moins une fois au cours de chaque Terme de la part d'une partie indépendante au contrat de swap. Toute différence matérielle dans une évaluation ainsi obtenue sera reflétée dans l'évaluation des contrats de swap avant le calcul de la valeur nette d'inventaire en question de la Société.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour ci-avant envoyés par lettre recommandée le 24 janvier 1997 à tous les actionnaires en nom de la Société, ainsi qu'il en a été justifié aux membres de l'assemblée par le bureau de l'assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV. Il résulte de cette liste de présence que parmi les 194.790 actions représentant l'intégralité du capital de la société, 194.499 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V. La présente assemblée a été correctement convoquée, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, le quorum de présence requis pour délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée étant atteint.

Après que ce qui précède a été énoncé par le président et approuvé par les membres de l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

Après que l'assemblée ait pris en considération les points figurant à l'ordre du jour, le président soumet au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont adoptées à chaque fois à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 17, alinéa 2 des Statuts afin d'y ajouter l'alinéa suivant:

Le Conseil d'Administration de la Société aura le droit de déduire du prix de rachat payable aux actionnaires une commission de rachat telle que décrite dans le Prospectus publié par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 18 des Statuts afin d'y ajouter les deux sous-alinéas suivants:

5) les valeurs mobilières sujettes à un contrat de rachat sont évaluées sur base des dispositions précédentes. Si ces évaluations ne sont pas représentatives de leur valeur équitable, ces valeurs mobilières ainsi que tous autres avoirs autorisés seront évalués au prix de rachat des valeurs mobilières en question suivant ce qui est décrit dans le contrat en question et tel que approuvé de bonne foi par le Conseil d'Administration de la Société;

6) les contrats de swap relatifs à des valeurs mobilières seront évalués sur base de leur prix d'exercice, de la valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, leur degré de volatilité, leur maturité restante, les intérêts payables dans le cadre des contrats (si tel est le cas) et le rendement attendu des valeurs mobilières sous-jacentes. La Société évaluera les contrats de swap dans le but que l'évaluation des contrats de swap reflètent une valeur équitable sur base des conditions de marché applicables sur base de valeurs obtenues à des intervalles réguliers mais au moins une fois au cours de chaque Terme d'une partie indépendante au contrat de swap. Toute différence matérielle dans une évaluation ainsi obtenue sera reflétée dans l'évaluation des contrats de swap avant le calcul de la valeur nette d'inventaire applicable de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, coûts et honoraires, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à 67.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, G.G.F.M. Berben, J.P. Warren, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 1997, vol. 830, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

J. Delvaux.

(08859/208/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

GF 97 OPEN FUND, Fonds Commun de Placement.

MANAGEMENT REGULATIONS

Art. 1. The Fund. GF 97 OPEN FUND (hereinafter called the «Fund») is an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund is an unincorporated co-proprietorship of holders of units («Unitholders») of the securities and other assets of the Fund subject to the provisions of these Management Regulations. It shall be managed in the interest of the Unitholders by IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Management Company»). The Fund's assets shall be held by the Custodian and are segregated from those of the Management Company.

The Fund's assets shall all be connected with one class and category of units («Units») as set forth in Article 4 hereafter.

By the acquisition of Units, any Unitholder fully accepts these Management Regulations which determine the contractual relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian.

Art. 2. The Management Company. The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which has its registered office in Luxembourg.

The Management Company is vested with extensive powers, within the limitations set forth in Article 5 below, to manage the Fund on behalf of the Unitholders. In particular it shall be entitled to buy, sell, subscribe to, exchange and receive any securities, and to exercise all the rights directly or indirectly connected with the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company (the «Board») shall determine the investment policy of the Fund in accordance with the limitations set forth in Article 5 below.

The Board may appoint managers or officers and/or administrative agents to implement the investment policy and the management of the assets of the Fund. It may further for the benefit of the Fund obtain information services, investment advice and other services.

The Management Company and any appointed investment manager(s) or investment adviser(s), as the case may be, shall be entitled to management, respectively investment advisory or investment management fees described in Article 11 hereafter.

Art. 3. The Custodian. The Custodian shall be appointed by the Management Company. THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme under Luxembourg law with its registered office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

Either the Management Company or the Custodian may terminate this appointment at any time in writing upon ninety days' prior notice. The Management Company may, however, only terminate the functions of the Custodian if a new custodian takes over the functions and responsibilities of the Custodian as laid down in these Management Regulations. After the termination of its appointment, the Custodian shall continue to carry out its functions as shall be necessary for the transfer of all the assets of the Fund to the new Custodian.

In the event of termination by the Custodian, the Management Company shall within two months appoint a new custodian to take over the functions and responsibilities of the Custodian in accordance with these Management Regulations. In this case the Custodian must ensure that the interests of the Unitholders are safeguarded until its functions are transferred to the new custodian.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in conformity with the Law (as defined hereafter).

In particular, the Custodian shall:

(a) ensure that the sale, issue, repurchase and cancellation of Units effected on behalf of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with the Law and the Management Regulations;

(b) carry out the instructions of the Management Company, unless they conflict with the Law or the Management Regulations;

(c) ensure that in transactions involving the assets of the Fund, the consideration is remitted to it within the usual time limits; and

(d) ensure that income of the Fund is applied in accordance with the Management Regulations.

All cash and securities constituting the assets in the Fund shall be held by or to the order of the Custodian on behalf of the Unitholders. The Custodian may entrust correspondent banks with the custody of such assets. The Custodian may hold securities with such clearing houses as the Custodian may determine. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, provided such instructions conform with the Management Regulations and the provisions of the Law.

Art. 4. The Units. The Management Company shall issue Units in the Fund which shall all be of the same class and category and the proceeds of the issue of Units shall be invested, pursuant to Article 5 hereof, in securities or other assets in accordance with specific investment guidelines determined by the Management Company for the Fund.

For the purpose of determining the total net assets of the Fund, assets shall, if not expressed in United States dollars, be converted into United States dollars.

The Units of the Fund shall be issued and redeemed by the Management Company pursuant to Articles 6 and 10 hereafter at prices based on the net asset value (the «Net Asset Value») determined in accordance with Article 8 of these Management Regulations.

Art. 5. Investment Restrictions, Investment Techniques and Instruments. The Management Company shall invest the proceeds paid into the Fund for joint account of Unitholders in transferable securities and other assets permitted by law in conformity with the principle of risk spreading. In this context the Management Company shall specify the investment guidelines of the Fund and publish such guidelines in the prospectus of the Fund.

The Fund shall be managed with the objective of providing the Unitholders through a participation in the Fund with the opportunity to invest in a portfolio of securities in different geographical markets or different industries or sectors. The Management Company shall at its discretion decide what investment opportunities the Fund shall offer to investors.

If it appears advisable at any time to retain ancillary liquid assets in the Fund, such assets may temporarily be kept in cash and in money market instruments having a maturity of less than 12 months or in current or deposit accounts.

In addition, use may be made of investment techniques and instruments to the extent that this shall have been provided hereinafter and in the prospectus.

The Fund shall observe the investment limitations below:

(1) The Fund may not invest in the securities of any one issuer, if the value of the holdings in the securities of such issuer exceeds 10 % of the Fund's total net assets.

(2) The Fund may not invest in the securities of any single issuer if as a result thereof the Fund owns more than 10 % of the securities of the same kind issued by such issuer.

If the percentages set forth under (1) and (2) above are exceeded as a consequence of the exercise of the rights attached to the securities or otherwise than by the purchase of securities, the Fund must adopt as its objective, in its selling transactions, the regularization of the position of its portfolio as soon as the Fund considers it to be in the best interest of the Unitholders.

The percentages set forth under (1) and (2) above shall not apply to securities issued or guaranteed by any government or any local authority of or within a country that is a member State of the OECD or any international body with EU, regional or world-wide scope.

(3) The Fund may not invest more than 10 % of its net assets in securities which are not traded on an official stock exchange or on a regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public (a «Regulated Market») offering comparable guarantees.

(4) The Fund may not borrow amounts in excess of 25 % of its total net assets.

(5) The Fund may not grant loans or act as guarantor for third parties provided that the lending of securities permitted by applicable laws and regulation shall not be deemed to be the making of a loan for this purpose.

- (6) The Fund may not make investments for the purpose of exercising control or management.
- (7) The Fund may not purchase or sell real estate, except that it may invest in securities secured by real estate or interests therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein.
- (8) The Fund may not purchase or sell commodities or commodity contracts.

Investment Techniques and Instruments

I. Investment Techniques and Instruments Relating to Transferable Securities

The Fund may, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management.

1. Options on transferable securities

The Fund shall purchase and sell call and put options on securities and deal in financial futures only if traded on a Regulated Market.

At the time of selling call options on securities, the Fund must hold either the underlying securities or equivalent call options or other instruments which may be used to adequately cover the liabilities arising therefrom, such as warrants. The securities underlying to said call options sold may not be realised as long as the options thereon shall not have expired, unless these are covered by matching options or by other instruments which may be used to this effect. The same applies to matching call options or other instruments held by the Fund, if it does not hold the underlying securities at the time of selling the relevant options.

Call options sold may be closed out at any time.

Where put options on securities are sold, the Fund must be covered for the full duration of the option contract either by equivalent put options already purchased (closing sales), or by cash or liquid assets of an equivalent value.

If the Fund sells call options relating to portfolio securities which it does not hold at the time of entering into such transactions, the exercise price of such options sold may not exceed 25 % of the net assets of the Fund and the Fund must at all times be able to procure the covering of the positions entered into by virtue of such sales.

The total commitment arising on the sale of call and put options (excluding the sale of call options for which the Fund has adequate coverage) and the total commitment arising from financial futures and from transactions undertaken for purposes other than hedging, may at no time exceed the total net asset value of the Fund, having netted long positions against short positions as defined below.

2. Transactions relating to Futures and Options on Financial Instruments and Swaps

Except for transactions on a mutual agreement basis as described below, transactions relating to futures and options on financial instruments may only relate to contracts which are dealt in on a Regulated Market.

a) Hedging operations relating to the risks attached to the general movement of financial markets

As a global hedge against the risk of unfavourable financial market movements, the Fund may sell futures on financial market indices or sell call options or purchase put options on financial market indices, provided there exists in each case a sufficient correlation between the composition of the index used and the securities of the Fund.

The total commitment relating to futures and option contracts on financial market indices may not exceed the global valuation of securities held by the Fund in the market corresponding to each index.

b) Transactions relating to interest rate hedging

The Fund may also deal in financial futures and in option contracts in order to protect the value of debt-securities held by the Fund against interest rate risks.

As a global hedge against interest rate fluctuations, the Fund may sell interest rate futures contracts. For the same purpose it may also sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps any of which may be on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialized in this type of transactions.

c) Transactions which are undertaken for purposes other than hedging

Apart from option contracts on transferable securities and contracts relating to currencies, the Fund may, for a purpose other than hedging, buy and sell futures contracts and option contracts on any type of financial instruments, provided that the total commitment arising on these purchase and sale transactions together with the total commitment arising on the sale of call and put options on transferable securities at no time exceeds the net asset value of the Fund.

Sales of call options on transferable securities for which the Fund has sufficient coverage are not included in the calculation of the total commitment referred to above.

The commitment arising on futures contracts is equal to the liquidation value of the net position of contracts relating to identical financial instruments (after netting between purchase and sale positions), without taking into account the respective maturities.

The commitment deriving from options purchased and written is equal to the aggregate of the striking prices of net uncovered sales positions which relate to single underlying assets, without taking into account respective maturity dates.

d) General

The total of the premiums paid to acquire put and call options on transferable securities together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on other financial futures and all financial instruments may not exceed 15 % of the total net assets of the Fund.

The total commitment on financial futures contracts, option contracts and interest rate swaps may not exceed the total value of the assets to be hedged, held by the Fund and expressed in the currency corresponding to these contracts.

II. Techniques and Instruments to Hedge Exchange Risks

The Fund may further, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the hedging of the Fund's assets and liabilities.

To this effect the Fund may enter into transactions the purpose of which is the sale of forward currency contracts, the sale of call options on currencies or the purchase of put options on currencies effected through contracts which are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public. For the same purpose the Fund may also sell currencies forward or exchange currencies on a mutual agreement basis with first call financial institutions specialised in this type of transaction.

The objective of the transactions referred to above presupposes the existence of a direct relationship between the contemplated transaction and the assets or liabilities to be hedged and implies that, in principle, transactions in a given currency (including a currency bearing a substantial relation to the value of the currency of denomination of the Fund - known as «Cross Hedging») may not exceed the total valuation of such assets and liabilities nor may they, as regards to their duration, exceed the period where such assets are held or anticipated to be acquired or for which such liabilities are incurred or anticipated to be incurred.

III. Lending of Portfolio Securities

Subject to investment restriction (5) above, the Fund may lend portfolio securities to third persons (for not more than 30 days and not in excess of 50 % of the total valuation of the securities of the Fund) through a standardized securities lending system organized by EUROCLEAR, CEDEL S.A. or other recognized clearing institutions or through a first class financial institution and will receive through such clearance agency collateral in cash or securities issued or guaranteed by a governmental entity of the OECD, or by their local authorities or by supranational institutions. Such collateral will be maintained at all times in an amount equal to at least 100 % of the total valuation of the securities, and for the duration of the loan.

Art. 6. Issue of Units in the Fund and Restrictions on Ownership. The Units shall be allotted by the Management Company after receipt of the issue price by the Custodian.

The Management Company reserves the right at its discretion to reject any application, in whole or in part, in the light of market conditions prevailing on the stock exchanges or currency markets or for any other reason considered advisable by the Management Company, without having to give reasons, in which event the application moneys or the balance thereof will be returned to the applicant.

The Fund has been organised under the Luxembourg law of July 19, 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public (the «Law»).

Consequently, the sale of Fund Units is restricted to institutional investors for the purpose of the Law. The Management Company will not accept to issue Units to persons or companies who may not be considered as institutional investors for the purpose of the Law. Further, the Management Company will not give effect to any transfer of Units which would result in a non-institutional investor becoming a Unitholder in the Fund. The Management Company may, at its full discretion, refuse the issue or the transfer of Units, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the Units are sold or transferred is an institutional investor for the purpose of the Law.

In considering the qualification of a subscriber or a transferee as an institutional investor, the Management Company will have due regard to the existing guidelines or recommendations of the competent supervisory authorities.

Institutional investors subscribing in their own name but on behalf of a third party must certify to the Management Company that such subscription is made on behalf of an institutional investor as aforesaid and the Management Company may require, at its sole discretion, evidence that the beneficial owner of the Units is an institutional investor.

The Management Company shall comply with the laws and regulations of the countries in which the Units are offered. The Management Company may at any time and at its discretion suspend or limit the issue of Units temporarily or permanently in particular countries or areas. The Management Company may exclude certain investors from the purchase of Units when this appears to be necessary to protect the Unitholders and the Fund as a whole.

Moreover, the Management Company may redeem Units in the Fund held by Unitholders who are excluded from acquiring or holding such Units.

The issue price per Unit shall be calculated on the basis of the Net Asset Value per Unit calculated following the date of receipt of the subscription application, at the condition that the application is received before the time determined from time to time by the Management Company and as disclosed in the then current prospectus. The issue price shall be the Net Asset Value per Unit calculated in United States dollars, increased, as the case may be, by an amount for transaction charges which the Management Company may from time to time determine. Payment for Units issued must be received within five (5) bank business days in Luxembourg counting from and including the relevant issue day.

By exception, Units may, at the discretion of the directors of the Management Company, be issued in consideration of the vesting in the Fund of securities and of other assets likely of proper valuation and compatible with the investment objectives and policies and with the investments of the Fund to the extent acceptable to it and having a value (after deducting any relevant charges and expenses) equal to the relevant issue price for the Units. Such securities and other assets will be valued independently in accordance with Luxembourg law in a special report of the auditor of the Fund.

Issues shall normally be made at least twice a month and details shall be announced in the current Prospectus of the Fund.

Art. 7. Unit Certificates, Confirmations of Holding. All the investors shall, subject to the provisions of Article 6 of these Management Regulations, be entitled to acquire an interest in the Fund by subscribing to one or more Units. Units are issued in registered form only. No fractions of Units may be issued. Unitholders will receive a written confirmation advice or, if they so request, a Unit certificate.

Transfer of Units to an eligible institutional investor is evidenced by an inscription in the Unit register.

The Management Company may fix, from time to time, minimum holdings in Units.

The Management Company may split or consolidate the Units in the interest of the Unitholders.

Art. 8. Net Asset Value. The Net Asset Value per Unit shall be expressed in United States dollars, up to two (2) decimals, under the supervision of the Custodian at least twice a month on dates specified in the current prospectus («a Valuation Date»).

The accounts of the Fund shall be expressed in United States dollars.

The calculation of the Net Asset Value per Unit shall be made by the Administrator, by dividing:

(i) the total net value of the assets of the Fund, meaning the value of all the securities and all other assets, determined on the Valuation Date according to the principles described below, less all debts, obligations and liabilities of the Fund, by

(ii) the total number of Units then outstanding.

Units to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the relevant Valuation Date and from such time until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund.

The assets of the Fund will be valued as follows:

(a) securities listed on a stock exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price on such stock exchange or market. If a security is listed on several stock exchanges or markets, the last available price at the stock exchange or market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

(b) securities not listed on any stock exchange or traded on a regulated market will be valued at their last available market price;

(c) securities for which the price referred to in (a) and/or (b) is not representative of the fair market value, will be valued prudently, and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sale price;

(d) cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the preceding day;

(e) options and financial futures traded on a regulated market will be valued on the basis of the last available price at Valuation Date;

(f) values expressed in a currency other than the United States dollars shall be translated into US dollars at the average of the last available buying and selling price for such currency.

The assets of the Fund will be deemed to include:

a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

c) all bonds, time notes, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Fund;

d) all cash dividends, if any, and cash distributions receivable by the Fund (provided that the Fund may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

f) the liquidation value of all futures, forwards and options contracts;

g) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and

h) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

1. all loans, bills and accounts payable;

2. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Fund;

3. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time and other reserves (if any) authorised and approved by the Management Company; and

4. all other liabilities of the Fund of whatever kind and nature comprising formation expenses, fees payable to the Investment Adviser, the Custodian, the Administrator, and paying agents (if any) and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Fund, fees for legal and auditing services, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing and printing of the prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, the cost (if any) of translating such documents in such languages as is deemed appropriate, all taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, telefax and telex. The Fund may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure of yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorized, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

Art. 9. Suspension of the Calculation of the Net Asset Value and of the Issue and Redemption Price of Units. The Management Company may suspend temporarily the issuance and redemption of Units:

(a) during any period when any market or stock exchange, which is a principal market or stock exchange, on which a material part of the Fund's investments for the time being is quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings are substantially restricted or suspended; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal by the Fund of investments is not possible; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Fund's investments or the current prices on any market or stock exchange; or

(d) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of, or in the payment for, any of the Fund's investments is not possible.

The Management Company may also suspend the issue and redemption of Units, if on any one Valuation Date applications to redeem are received, which aggregate fifteen per cent (15 %) or more of the outstanding Units of the Fund or (if less) for such number of Units having an aggregate value (calculated for this purpose at the Net Asset Value per Unit ruling on the last preceding Valuation Date) of not less than such monetary amount as determined by the Board and as disclosed in the Fund's current Prospectus. In such case the Custodian and the Management Company may decide to delay the calculation of the Net Asset Value until receipt of the proceeds from sale of the corresponding assets which it will endeavour to do without undue delay.

The Management Company shall cease the issue and redemption of Units forthwith upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation. Unitholders having requested redemption of their Units will be notified in writing of any suspension within seven days of their request and will be promptly notified upon termination of such suspension.

Art. 10. Redemptions. Unitholders may request redemption of their Units at least twice a month on Valuation Dates to be specified by the Management Company. Units shall be redeemed on the basis of the applicable Net Asset Value per Unit established on the Valuation Date after the day of receipt of the redemption application, at the condition that the request is received before the time determined from time to time by the Management Company and described in the current Prospectus and that the request is accompanied with the relevant Unit certificates (if applicable). The redemption price shall be the Net Asset Value per Unit calculated in United States dollars.

The Management Company must ensure that sufficient liquid funds are available in the Fund's assets, so that payment for the redemption of Units can, in normal conditions, be effected within five bank business days in Luxembourg counting from and including the relevant Valuation Date.

The Custodian shall make payments normally within 5 business days in Luxembourg, unless there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Custodian's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption proceeds are to be paid.

If on any Valuation Date redemption applications are received for redemptions aggregating fifteen per cent (15 %) or more of the outstanding Units of the Fund or (if less) for such number of Units having an aggregate value (calculated for this purpose at the Net Asset Value per Unit ruling on the last preceding Valuation Date) of not less than such monetary amount as determined by the Board and disclosed in the Fund's current Prospectus, the Custodian and the Management Company may decide to delay the calculation of the redemption price until receipt of the proceeds from sale of the corresponding assets, which it will endeavour to do without unnecessary delay. In such event the Management Company shall calculate the Net Asset Value on the basis of prices at which it sold portfolio investments to meet the redemption requests. On payment of the redemption price, the corresponding Unit ceases to exist.

Compulsory Redemption

If the Management Company becomes aware that any Units are owned directly or indirectly by any person in breach of any law (including the Law) or requirement of a country or governmental or regulatory authority, or otherwise in the circumstances referred to under «Issue of Units and Restrictions on Ownership» above, the Management Company may require the redemption of such Units.

Art. 11. Expenses of the Fund. The Fund shall bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on its assets, income thereon and expenses chargeable to the Fund;
- standard brokerage and bank charges incurred by the Fund in the context of business transactions (these charges are included in the cost of investments and deducted from sales proceeds);
- fees (based on the average net assets of the Fund and payable semi-annually), expenses and transaction charges of the Custodian and of the Fund's appointed administration agent;
- fees and expenses, as the case may be, of the Management Company and of investment advisers;
- the cost, including that of legal advice, which may be payable by the Management Company or the Custodian for actions taken in the interest of the Unitholders;
- the fees and expenses incurred in connection with the registration of the Fund with, or the approval or recognition of the Fund by, the competent authorities in any country or territory and all fees and expenses incurred in connection with maintaining any such registration, approval or recognition;
- the cost of printing the Unit certificates (if any), the cost of preparing, depositing, translating and publishing the Management Regulations and other documents in respect of the Fund, including notifications for registration, prospectuses and memoranda for all governmental authorities and stock exchanges (including local securities dealer's associations) which are required in connection with the Fund or with offering the Units of the Fund, the cost of printing and distributing yearly and half-yearly reports for the Unitholders in all required languages, together with the cost of printing and distributing all other reports and documents which are required by the relevant legislation or regulations, the cost of bookkeeping and computation of the Net Asset Value per Unit, the cost of notifications to Unitholders, the fees of the Fund's auditors and legal advisers, and all other similar administrative expenses, including the cost of advertising and other expenses incurred in connection with such activity, specifically for the offer and sale of the Units of the Fund, such as the cost of printing copies of the above-mentioned documents and reports as are used in marketing the Units.

All recurring fees shall first be deducted from the investment income, then from realized capital gains, and then from the assets. Other expenses may be written off over a period of 5 years.

Art. 12. Business Year, Audit. The accounting year of the Fund shall end on 31st December of each year, and for the first time on 31st December 1997.

The Fund and its accounts shall be audited by an auditor to be appointed by the Management Company.

Art. 13. Distributions. Each year after closing the Fund's accounts, the Management Company shall decide within the limits set forth by law and out of such distributable items as permitted by law and regulation whether, in respect of Units, distributions shall be made to the holders of Units and, if so, in what amount. Distributions so declared (if any) shall be paid without delay, following declaration.

Entitlement to dividends and allocations not claimed within 5 years of the date shall be forfeited and the corresponding assets shall revert to the specific portfolio concerned.

Art. 14. Amendments to these Management Regulations. The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time with the agreement of the Custodian.

They become effective upon their execution by the Custodian and the Management Company, subject to any regulatory clearance having been obtained and to the necessary registrations and deposits having been made. They will be effective as against third parties (which does not include existing and new Unitholders subscribing Units after an amendment of the Management Regulations) 5 days after its publication in the Mémorial. The Management Regulations are on file at the Chancery of the District Court of Luxembourg.

Art. 15. Announcements. The latest Net Asset Value of the Fund shall be made public at the registered office of the Management Company on every bank business day in Luxembourg and may be published in such newspapers as the Management Company may from time to time determine.

The annual report, which shall be published within 4 months following the close of the accounting year, and all semi-annual reports of the Fund, shall be made available to Unitholders at the registered office of the Management Company and paying agents.

The dissolution of the Fund shall be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» and in three other newspapers, including one Luxembourg daily newspaper.

Notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the Net Asset Value and of the redemption of Units, shall be sent to the Unitholders at their address in the Unit register and may be published in such newspapers as the Management Company may from time to time determine.

Art. 16. Duration of the Fund, Dissolution. The Fund shall be established for an indefinite period of time. The Fund may be dissolved at any time by mutual agreement of the Management Company and the Custodian. Notice must be given in announcements in accordance with Article 15 above. No Units may be issued or redeemed after the date of an event forcing the Fund to enter into liquidation.

The Management Company shall realise the assets of the Fund in the best interest of the Unitholders, and, after deduction of liquidation charges and expenses, the Custodian shall distribute the Fund's net liquidation proceeds, after deduction of liquidation charges and expenses, to the holders of Units in the proportion of the Net Asset Value per Unit, all under and in accordance with the directions of the Management Company.

Unitholders, their heirs and any other beneficiaries may not demand the dissolution or division of the Fund.

Art. 17. Prescription. Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 18. Applicable Law, Jurisdiction and Binding Languages. The District Court of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company, the shareholders thereof and the Custodian, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and/or the Custodian may nevertheless submit themselves and the Fund to the jurisdiction of the countries in which the Units are offered and sold, in respect of claims by investors from such countries.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian may nevertheless accept the use of transactions approved by them into the language of countries in which Fund Units are offered and sold and these shall be binding in respect of such Units sold to investors in those countries.

These Management Regulations become effective on February 10th, 1997.

Luxembourg, February 6, 1997.

IBJ FUND MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 489, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06311/267/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 1997.

SOPICA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

RECTIFICATIF

A la page 2889 du Mémorial n° 61 du 8 février 1997, il convient de lire:

. . . Monsieur Jozef Franko a démissionné en date du 2 décembre 1996 de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

(00599/XXX/8)

MODERF HOLDING S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 41.824.

Démission du Conseil d'Administration, Démission du Commissaire aux Comptes et Dénonciation de siège

Les administrateurs: Bernard Zimmer, IBS & PARTNERS S.A. et NORDIC FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. démissionnent en date de ce jour, avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes, la S.C. WEBER & BONTEMPS démissionne en date de ce jour, avec effet immédiat.

Le siège de la société a été dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08030/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1997.

RIYADIAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.694.

Société constituée le 21 juin 1995 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 494 du 29 septembre 1995

Il résulte d'une lettre datée du 25 janvier 1997 que le commissaire aux comptes de la société, Monsieur Henri Van Schingen donne sa démission avec effet immédiat.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08162/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 1997.

PROPERTIES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 8, rue Laurent Ménager.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société de droit panaméen TRANSFORMATORE CORP., ayant son siège social à Panama 7, Arango-Orillac bldg, p.o. box 8320,

ici représentée par son administrateur, Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B);

2. Mademoiselle Daniela Grossi, employée privée, demeurant à Milano (I),

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B),

en vertu d'une procuration donnée à Milano (I), le 20 novembre 1996.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROPERTIES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le vingt-deux (22) novembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut décider, avec l'accord préalable de l'assemblée générale décidant sans quorum de présence à la simple majorité des présents, l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas

d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la totalité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront mis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de trois administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doive déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou, en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1998.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

- La société TRANSFORMATORE CORP, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
- Mademoiselle Daniela Grossi, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 75.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateur:
 - a) Mademoiselle Daniela Grossi, employée privée, demeurant à Milano (I), Président;
 - b) Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Administrateur;
 - c) Mademoiselle Anne Martine Hodgkinson, secrétaire de direction, demeurant à Bruxelles (B), Administrateur.
3. La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2000.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Daniel Ponal, directeur de sociétés, demeurant à B-1158 Bruxelles, chaussée de Gand.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à trois ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2000.
6. Le siège de la société est fixé au 8, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: J.-P. Legoux, J. Delvaux.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1996, vol. 828, fol. 74, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1996. J. Delvaux.
(46084/208/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

**EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE - EURO SYNERGIES INVESTMENT,
Société en commandite par actions.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.913.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, resident in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders and holders of Loan Notes of EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE - EURO SYNERGIES INVESTMENT, in abbreviation EURO SYNERGIES INVESTMENT, a société en commandite par actions with its registered office in Luxembourg, 11, rue Aldringen, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated June 1st, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 271, dated August 8th, 1990, and its articles were amended by a deed of the undersigned notary, dated June 19th, 1990, published in the Mémorial C number 475, dated December 21st, 1990, by a deed of the undersigned notary, dated June 25th, 1990, published in the Mémorial C number 475, dated December 21st, 1990, by a deed of the undersigned notary, dated May 10th, 1991, published in the Mémorial C number 409, dated October 26th, 1991, by a deed of the undersigned notary, dated December 27th, 1991, published in the Mémorial C number 273, dated June 22nd, 1992, by a deed of the undersigned notary, dated February 11th, 1993, published in the Mémorial C number 216, dated May 12th, 1993, by a deed of the undersigned notary, dated April 1st, 1993, published in the Mémorial C number 303, dated June 25th, 1993, by a deed of the undersigned notary, dated February 11th, 1994, published in the Mémorial C number 227, dated June 9th, 1994, by a deed of the undersigned notary dated June 30th, 1994, published in the Mémorial C

number 437, dated November 7th, 1994, and by a deed of the undersigned notary, dated February 14th, 1995, published in the Mémorial C number 265, dated June 16th, 1995,

company registered at the Register of Commerce kept at the office of the Commercial Court of and in Luxembourg, under section B and the number 33.913.

Bureau

The meeting is opened at 10.30 a.m. and presided over by Mr Pierre Mestdagh, private employee, residing in Strassen. The Chairman appoints as secretary Mrs Chantal Mathu, private employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Renard, private employee, residing in Olm.

Composition of the meeting

The shareholders and holders of Loan Notes present or represented, the proxies of the represented shareholders and holders of Loan Notes, and the number of their shares and Loan Notes are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and holders of Loan Notes, the proxies of the represented shareholders and holders of Loan Notes, and by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders and holders of Loan Notes, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

Statement of the Chairman

The Chairman reports and requests the notary to record the following:

I.- The agenda of this meeting of the holders of Loan Notes is as follows:

Agenda:

«To waive all rights to a Redemption Premium (as defined in the articles of incorporation of the Company) upon redemption of a Loan Note or liquidation of the Company as the case may be and consequently to amend the Terms and Conditions of the Loan Notes accordingly.»

II.- The agenda of this meeting of the shareholders is as follows:

Agenda:

1. To amend the articles of incorporation to reflect the change in the terms of issue of the Loan Notes (as defined in the Articles of Incorporation) pursuant to which holders of Loan Notes shall not be entitled to a Redemption Premium (as defined in the current articles of incorporation) upon redemption of such Loan Notes or upon liquidation of the Company as the case may be; as part of this resolution but not limited thereto to change the articles of incorporation by deleting all references to Redemption Premium and consequently by amending the provision regarding allocation of distributable profits.

2. To authorise the Manager (as defined in the articles of incorporation) to take all such steps as may be required in order to record any amendment to the articles of incorporation due to a redemption of Loan Notes by the Company and the correlative change in the composition of the Units (as defined in the articles of incorporation) consisting of a fixed number of Ordinary Shares (as defined in the article of incorporation) and a certain fixed number of Loan Notes.»

III.- The present meeting has been convened by notices including the agenda which were published:

a) in the Mémorial C:

number 578, dated November 9th, 1996, and

number 599, dated November 19th, 1996;

b) in the «Tageblatt»:

of November 9th, 1996, and

of November 19th, 1996,

and by convening notices, including the agenda, dated October 28th 1996 and sent to the registered shareholders and holders of Loan Notes by registered mail on October 29th, 1996.

The related copies of the said publications and the corresponding receipts are at the disposal of the meeting.

IV.- There actually exist three hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty-eight (338,188) Loan Notes, as it results of a list of the outstanding Loan Notes established by the company in accordance with article 94-1 of the law on Commercial Companies.

It appears from the attendance list, that out of the three hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty-eight (338,188) outstanding Loan Notes, two hundred and sixty-six thousand five hundred and thirty-eight (266,538) Loan Notes are present or represented at the present extraordinary general meeting.

The meeting is composed by a number of holders of Loan Notes representing more than half of the outstanding Loan Notes, and may as such, deliberate and validly vote the items of its agenda.

V.- There actually exist four hundred and twenty-eight thousand eight hundred and twelve (428,812) Ordinary Shares («the Ordinary Shares») and one thousand (1,000) Unlimited Shares («the Unlimited Shares»), each share having a par value of ten ECU (ECU 10.-) representing the entire subscribed and paid-in corporate capital of the company.

It appears from the attendance list, that out of the four hundred and twenty-eight thousand eight hundred and twelve (428,812) Ordinary Shares and the one thousand (1,000) Unlimited Shares, three hundred and thirty-seven thousand nine hundred and sixty-two (337,962) Ordinary Shares and one thousand (1,000) Unlimited Shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, thus more than two thirds of the shares outstanding in conformity of Article 26 of the articles of incorporation.

The meeting can thus deliberate and validly vote the items of its agenda.

VI.- The Chairman submits to the meeting a verified statement dated October 28th, 1996, audited by the auditors of the Company summarising the assets and liabilities of the Company as of September 30th, 1996. The Chairman equally submits to the meeting a report of the board of directors justifying the proposed amendments to the terms and conditions of the Loan Notes, inter alia, to allow a more flexible and more rapid reimbursement of the Loan Notes.

Statement of the validity of the meeting

The statement of the Chairman, after verification by the scrutineer, is recognized as correct by the meeting. The meeting recognizes itself as validly constituted and apt to deliberate upon the items on the agenda.

The Chairman explains the reasons which motivate the items of the agenda.

Resolutions

The meeting considers the items on its agenda and, after having deliberated, approves unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to waive all rights to a Redemption Premium (as defined in the articles of incorporation of the Company) upon redemption of a Loan Note or liquidation of the Company, as the case may be, and consequently to amend the Terms and Conditions of the Loan Notes accordingly by removing all references to the Redemption Premium therein.

Second resolution

The meeting resolves to amend the articles of incorporation to reflect the change in the terms of issue of the Loan Notes (as defined in the Articles of Incorporation) pursuant to which holders of Loan Notes shall not be entitled to a Redemption Premium (as defined in the current articles of incorporation) upon redemption of such Loan Notes or upon liquidation of the Company as the case may be; as part of this resolution but not limited thereto to change the articles of incorporation by deleting all references to Redemption Premium and consequently by amending the provision regarding allocation of distributable profits.

Third resolution

The meeting resolves, following the foregoing resolution, to amend articles 5.2., 24. and 25. of the articles of incorporation of the company, which will now read as follows:

«**Art. 5.2.** The Corporation is authorized to issue up to 4,545,000 convertible loan notes (the «Loan Notes») for a maximum of 454,500,000.- ECU, with a face value of 100.- ECU each.

The Loan Notes, at the sole discretion of the Manager, may be converted at any time prior to or on liquidation into Ordinary Shares on a one-to-one basis. In such event, the Ordinary Shares into which the Loan Notes are converted shall be entitled to full payment of any dividends paid by the Corporation after the conversion date.

The Corporation may redeem at any time the Loan Notes that have not been converted into Ordinary Shares, in whole or in part and at the sole discretion of the Manager, prior to or upon the liquidation of the Corporation.

Upon liquidation of the Corporation, the face value of unredeemed Loan Notes will be paid only to the extent that there are sufficient net proceeds.

Loan Notes shall be issued up to the authorized amount in a ratio of 9,090 Loan Notes in respect of 910 Ordinary Shares.

The Manager may forfeit the rights of holders of Loan Notes which do not comply with their commitments as is more specifically set out in Articles 25 and 26 hereafter.»

«**Art. 24.** From the annual net profits, including realized capital gains of the Corporation, five per cent shall be allocated to the legal reserve required by law before any other allocation to or distribution on the Shares is made. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent of the corporate capital of the Corporation, as stated in Article 5.1. hereof or as increased or reduced from time to time, as provided in Articles 5.4. and 12. hereof.

After all Loan Notes (held by non defaulting holders, as defined hereafter) have been fully redeemed, realized capital gains and other earnings (after provisions for write-offs or write-downs of assets and other potential losses) will be allocated to the extent of distributable income (after taking into account losses carried forward and allocations to legal reserves) and available cash, as follows in order of priority:

(1) to the holders of the Ordinary Shares, until such time as payments in an aggregate amount in the form of dividends which result in total payments equal to an 8 per cent annual return on the subscription price paid in respect of the Units held by such holder;

(2) to the holders of Participating Shares, until such time as total payments shall have been made up to an amount equal to 25 per cent of the aggregate amount distributed to non-defaulting holders of the Ordinary Shares in the form of dividends in respect of the Loan Notes; and to the extent of any remaining distributable amount:

(3) * 80 per cent to the holders of the Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares each holds; and
* 20 per cent to the holders of Unlimited Shares and Participating Shares pro rata to the number of Shares each holds;

provided that the holders of Ordinary Shares who have defaulted in their obligation vis-à-vis the company to take up Ordinary Shares and/or Loan Notes which they are committed to subscribe (such holders being referred to in these Articles as «defaulting holders» whereas all other holders are referred to herein as «non-defaulting holders»), shall, at the discretion of the Manager, lose the right to dividends and other profits, subject however, to their right to partial repayment of the paid-up capital or face amount with respect to the Ordinary Shares and Loan Notes, as specified in Article 25 hereafter.»

«**Art. 25.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by the Manager. Upon liquidation, net proceeds after payment of a provision for all liabilities including payment of principal on the Loan Notes, will be allocated in cash and/or in kind as follows:

(1) full repayment of the issue price of all outstanding Shares and Participating Shares owned by non-defaulting holders in the following order: Ordinary Shares, Participating Shares and Unlimited Shares;

(2) repayment as final settlement of 50 per cent of the paid-in issue price with respect of the Ordinary Shares and of the face amount of Loan Notes owned by defaulting holders;
and to the extent of any remaining distributable amount:

(3) to the non-defaulting holders of the Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares each holds, until such time as there shall have been paid an aggregate amount which, together with the total of dividends on Shares, previously paid on the Shares and Loan Notes comprised in the relevant Units, results in total payments equal to an 8 per cent annual return on the Subscription Price of the Units concerned;

thereafter:

(4) * 80 per cent to the non-defaulting holders of Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares each holds; and

* 20 per cent to the holders of Unlimited Shares and Participating Shares pro rata to the number of Shares each holds.»

Fourth resolution

The meeting resolves to authorise the Manager (as defined in the articles of incorporation) to take all such steps as may be required in order to record any amendment to the articles of incorporation due to a redemption of Loan Notes by the Company and the correlative change in the composition of the Units (as defined in the articles of incorporation) consisting of a fixed number of Ordinary Shares (as defined in the article of incorporation) and a certain fixed number of Loan Notes.

Declaration

The Manager of the EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE - EURO SYNERGIES INVESTMENT, the holder of the unlimited shares EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., with registered office in Luxembourg, 11, rue Aldringen, has approved the present amendments of the articles of incorporation, by decision of the shareholders, given by the extraordinary general meeting of the shareholders of the EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., documented by a deed of the undersigned notary on this day.

Closure

No further item being on the agenda and no person asking for permission to speak, the Chairman adjourned the meeting at 11.30 a.m.

Costs

The amount of costs, remunerations and charges incumbent on the corporation by reason of these presents, is estimated without any prejudice at the sum of one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 150,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the members of the bureau, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in a language known to the members of the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed the original deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des détenteurs des parts et des détenteurs des obligations de la société EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE - EURO SYNERGIES INVESTMENT, en abrégé EURO SYNERGIES INVESTMENT, une société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 271 du 8 août 1990, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 475 du 21 décembre 1990, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 25 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 475 du 21 décembre 1990, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 409 du 26 octobre 1991, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 27 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 273 du 22 juin 1992, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 11 février 1993, publié au Mémorial C numéro 216 du 12 mai 1993, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 303 du 25 juin 1993, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 11 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 227 du 9 juin 1994, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 30 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 437 du 7 novembre 1994, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 14 février 1995, publié au Mémorial C numéro 265 du 16 juin 1995,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 33.913.

Bureau

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique). L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Composition de l'assemblée

Les détenteurs de parts et les détenteurs d'obligations présents ou représentés, les mandataires des détenteurs de parts et ceux des détenteurs d'obligations représentés, ainsi que le nombre de parts et d'obligations qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les détenteurs de parts et les détenteurs d'obligations présents, les mandataires des détenteurs de parts et des détenteurs d'obligations représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des détenteurs de parts et des détenteurs d'obligations représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée des détenteurs des obligations a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Renonciation à tous les droits à une prime de remboursement (telle que définie dans les statuts de la société) comme suite à un remboursement d'une obligation ou liquidation de la société, selon le cas, et, en conséquence, modification des conditions des obligations.

II.- La présente assemblée des détenteurs de parts a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«1. Modification des statuts pour les rendre conformes aux modifications apportées aux conditions d'émission des obligations (telles que définies dans les statuts) en vertu desquelles les détenteurs d'obligations n'ont pas droit à une prime de remboursement (telle que définie dans les statuts actuels) en cas de remboursement des obligations ou liquidation de la société, selon le cas; dans le cadre de cette résolution, mais de façon non limitative, modification des statuts par suppression de toutes les références à la prime de remboursement et, en conséquence, modification des dispositions relatives à l'allocation des bénéfices distribuables.

2. Autorisation au Gérant (tel que défini par les statuts) de prendre les mesures nécessaires en vue d'enregistrer toute modification des statuts comme suite à un remboursement des obligations de la société et la modification corrélative dans la composition d'unités (telles que définies par les statuts) consistant en un nombre fixe d'actions ordinaires (telles que définies par les statuts) et un certain nombre fixe d'obligations.»

III.- La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés:

a) au Mémorial C:

numéro 578 du 9 novembre 1996, et

numéro 599 du 19 novembre 1996;

b) au «Tageblatt»:

du 9 novembre 1996, et

du 19 novembre 1996,

et par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour, datés du 28 octobre 1996 et adressés aux détenteurs de parts nominatives et aux détenteurs d'obligations nominatives par lettres recommandées à la poste en date du 29 octobre 1996.

Les exemplaires justificatifs de ces publications et les récépissés afférents sont à la disposition de l'assemblée.

IV.- Il existe actuellement trois cent trente-huit mille cent quatre-vingt-huit (338.188) obligations, ainsi qu'il résulte d'un état des obligations en circulation établi par la société conformément à l'article 94-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Il résulte de la liste de présence que sur les trois cent trente-huit mille cent quatre-vingt-huit (338.188) obligations actuellement en circulation, deux cent soixante-six mille cinq cent trente-huit (266.538) obligations sont présentes ou représentées.

L'assemblée est composée d'un nombre de détenteurs d'obligations représentant plus de la moitié des obligations en circulation, et peut en conséquence délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour.

V.- Il existe actuellement quatre cent vingt-huit mille huit cent douze (428.812) parts ordinaires («les parts ordinaires») et mille (1.000) parts de commandité («les parts de commandité»), chaque part ayant une valeur nominale de dix ECU (ECU 10,-) représentant l'intégralité du capital social de la société.

Il résulte de la liste de présence que sur les quatre cent vingt-huit mille huit cent douze (428.812) parts ordinaires et mille (1.000) parts de commandité émises, trois cent trente-sept mille neuf cent soixante-deux (337.962) parts ordinaires et mille (1.000) parts de commandité sont présentes ou représentées, soit plus de deux tiers des parts en circulation conformément à l'article 26 des statuts de la société.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour.

VI.- Le Président soumet à l'assemblée un rapport d'audit daté du 28 octobre 1996 et rédigé par les commissaires de la société résumant l'actif et le passif de la société au 30 septembre 1996. Le président soumet également à l'assemblée un rapport du conseil d'administration justifiant les amendements proposés aux conditions des obligations et, entre autres, autorisant un remboursement plus flexible et plus rapide des obligations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président explique les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer à tous les droits à une prime de remboursement (telle que définie dans les statuts de la société) comme suite à un remboursement d'une obligation ou liquidation de la société, selon le cas, et, en conséquence, modification des conditions des obligations par suppression de toutes références à ladite prime de remboursement dans celles-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts pour les rendre conformes aux modifications apportées aux conditions d'émission des obligations (telles que définies dans les statuts) en vertu desquelles les détenteurs d'obligations n'ont pas droit à une prime de remboursement (telle que définie dans les statuts actuels) en cas de remboursement des obligations ou liquidation de la société, selon le cas; dans le cadre de cette résolution, mais de façon non limitative, modification des statuts par suppression de toutes les références à la prime de remboursement et, en conséquence, modification des dispositions relatives à l'allocation des bénéfices distribuables.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier les articles 5.2., 24. et 25. des statuts de la société, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5.2.** La Société est autorisée à émettre jusqu'à concurrence de 4.545.000 obligations convertibles (les «obligations»), ayant une valeur nominale de 100,- ECU chacune, pour un maximum de 454.500.000,- ECU.

Les obligations peuvent, à la discrétion du Gérant, être converties à tout moment avant ou au moment de la mise en liquidation en parts ordinaires sur la base d'une part pour une obligation. En ce cas, les parts ordinaires, dans lesquelles les obligations auront été converties, auront droit au paiement intégral de toute dividende payée par la Société postérieurement à la date de conversion.

La Société peut racheter à tout moment les obligations qui n'ont pas été converties en parts ordinaires, en tout ou en partie et à la seule discrétion du Gérant, avant ou à la suite de la mise en liquidation de la Société.

A la suite de la mise en liquidation de la Société la valeur nominale des obligations non remboursées sera payée seulement dans la mesure où il y a assez de produits de liquidation.

Les obligations seront émises jusqu'au montant autorisé dans une proportion de 9.090 obligations pour 910 parts ordinaires.

Le Gérant peut prononcer la déchéance des titulaires des obligations qui n'auront pas honoré leurs engagements comme cela est plus spécifiquement précisé aux articles 25. et 26. ci-après.»

«**Art. 24.** Il sera prélevé du bénéfice net annuel, y compris les gains réalisés en capital, cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi avant toute autre attribution ou distribution concernant les parts. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent du capital social, tel qu'il est fixé à l'article 5.1. des statuts ou tel que augmenté ou réduit de temps en temps conformément aux articles 5.4. et 12. des statuts.

Après rachat intégral de toutes les obligations (détenues par des obligataires non défailtants) les gains capitaux réalisés et autres revenus (après provision pour amortissement ou dépréciation d'avoirs ou autres pertes potentielles) seront alloués dans la mesure des revenus distribuables (après prise en considération des reports de perte et les transferts à la réserve légale) et des liquidités disponibles comme suit dans cet ordre de priorité:

(1) aux détenteurs de parts ordinaires jusqu'à ce que les paiements aient été faits sous forme de dividende, pour un montant total qui est le résultat d'une rémunération de 8 % par an sur le prix de souscription payé sur les unités de parts ou d'obligations détenues par ce porteur;

(2) aux détenteurs de parts jusqu'au moment où les détenteurs de parts bénéficiaires auront reçu un montant égal à 25 % du total distribué au détenteur des parts ordinaires sous forme de dividende pour les obligations; et dans la mesure de tout solde distribuable;

(3) * 80 % aux détenteurs des parts ordinaires dans la proportion du nombre de parts ordinaires détenues par chacun; et

* 20 % aux détenteurs de parts de commandité et parts bénéficiaires dans la proportion du nombre de parts détenues par chacun.

Toutefois, le détenteur de parts de commandité qui est défailtant dans ses obligations vis-à-vis de la Société de payer le prix de souscription pour les parts ordinaires et/ou des obligations pour lesquelles il a pris un engagement de souscrire (pareil détenteur étant mentionné dans les présents statuts comme «porteur défailtant») sera, à la discrétion du Gérant, privé de ses droits aux dividendes et autres profits, sous réserve toutefois de leur droit au remboursement partiel du capital libéré ou du nominal en rapport avec les parts ordinaires ou obligations, telles que spécifiées à l'article 25. ci-après.»

«**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant. A la suite de la liquidation après provision pour toutes les dettes, y compris le paiement du principal sur les obligations, le produit net sera affecté en espèces et/ou en nature comme suit:

(1) au remboursement intégral du prix d'émission de toutes les parts détenues par des porteurs non défailtants dans l'ordre suivant: parts ordinaires, parts bénéficiaires et parts de commandité;

(2) au remboursement à titre de paiement transactionnel final de 50 % du prix d'émission libéré en rapport avec les parts ordinaires et du nominal des obligations détenues par des détenteurs défallants;

et dans la mesure de tout solde distribuable;

(3) aux porteurs non défallants de parts ordinaires dans la proportion du nombre de parts ordinaires détenues par chacun jusqu'à ce qu'il ait été payé un montant total qui, ensemble avec les dividendes sur les parts, est le résultat d'une rémunération annuelle de 8 % du prix de souscription des unités en question.

Ensuite:

(4) * 80 % aux porteurs non défallants de parts ordinaires dans la proportion du nombre de parts ordinaires détenues; et

* 20 % aux porteurs de parts de commandité et de parts de bénéficiaires dans la proportion du nombre de parts détenues.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Gérant (tel que défini par les statuts) à prendre les mesures nécessaires en vue d'enregistrer toute modification des statuts comme suite à un remboursement des obligations de la société et la modification corrélative dans la composition d'unités (telles que définies par les statuts) consistant en un nombre fixe d'actions ordinaires (telles que définies par les statuts) et un certain nombre fixe d'obligations.

Déclaration

Le gérant de la société EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE - EURO SYNERGIES INVESTMENT, savoir l'actionnaire commandité EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, a approuvé les présentes modifications des statuts par décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., documentée par acte du notaire soussigné en date de ce jour.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11.30 heures.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare sur la requête des membres du bureau, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont procès-verbal, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: A. Renard, C. Mathu, P. Mestdagh, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1996.

T. Metzler.

(46115/222/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE - EURO SYNERGIES INVESTMENT, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1996.

T. Metzler.

(46116/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LALUX, LAINIERE LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.650.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 1, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

(46149/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LALUX, LAINIERE LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.650.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 1995, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Reno Tonelli en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Stéphane Bosi, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 janvier 1994. Le Conseil d'Administration a décidé, en date du 24 juin 1994, de nommer Monsieur Reno Tonelli en qualité d'administrateur-délégué. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Reno Tonelli en qualité d'administrateur-délégué de la société.

La nomination de l'administrateur-délégué étant ainsi définitive, son mandat, à l'instar du mandat des autres administrateurs en fonction, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Cinquième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme d' 1 (un) an, la société REVISION ET CONSEILS ASSOCIES, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Le Conseil d'Administration

R. Bini	G. Bini	R. Tonelli
<i>Président</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur-délégué</i>

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46150/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

HABI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.594.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HABI S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 26.594, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 372 du 21 décembre 1987, et dont les statuts n'ont subi jusqu'à ce jour aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Jocelyne Hubert, employée de banque, demeurant à Athus.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Francine Herkes, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de BEF 4.000.000,- (quatre millions de francs belges), pour le porter de son montant actuel de BEF 5.000.000,- (cinq millions de francs belges) à BEF 9.000.000,- (neuf millions de francs belges), par incorporation au capital des résultats reportés à due concurrence et par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles de BEF 1.000,- (mille francs belges), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2.- Attribution gratuite des 4.000 (quatre mille) actions nouvelles aux anciens actionnaires au prorata de leur participation antérieure dans la société.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts, pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4.- Modification de l'article 2, deuxième alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.»

5.- Adoption par la société d'une durée illimitée et modification afférente de l'article 3 des statuts.

6.- Modification de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.»

7.- Modification de l'article 12 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.»

8.- Suppression pure et simple de l'article 13 des statuts.

9.- Modification de l'article 15, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.»

10.- Modification de l'article 17 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

11.- Modification de l'article 18, alinéa quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

12.- Renumerotation des articles 14 à 19 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 4.000.000,- (quatre millions de francs belges), pour le porter de son montant actuel de BEF 5.000.000,- (cinq millions de francs belges) à BEF 9.000.000,- (neuf millions de francs belges) par incorporation au capital social de résultats reportés à due concurrence et par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En outre, l'assemblée décide que les 4.000 (quatre mille) actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdits bénéfices a été apportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 30 septembre 1996.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à BEF 9.000.000,- (neuf millions de francs belges), représenté par 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Deuxième alinéa.** Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article trois des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 13 des statuts portant encore sur l'affectation en gage d'actions pour les administrateurs et les commissaires.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. Premier alinéa.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-huit, alinéa quatre des statuts ayant désormais la teneur suivante:

«**Art. 18. Quatrième alinéa.** Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Onzième résolution

Suite à la suppression de l'article treize des statuts décidée en la résolution sept ci-avant, l'assemblée décide de renuméroter les articles 14 à 19 des statuts qui deviendront les articles 13 à 18.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Fasbender, J. Hubert, F. Herkes, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1996, vol. 825, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 décembre 1996.

J. Elvinger.

(46131/211/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

**HAWKEYE S.A., Société Anonyme Holding,
au capital de 60.000.000,- de francs.**

Siège social: Luxembourg.

Constituée constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 décembre 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 16 du 20 janvier 1984, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 septembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 209 du 28 octobre 1985.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 1996, que la société anonyme holding HAWKEYE S.A., avec siège social à Luxembourg, se trouve en liquidation.

Est nommé liquidateur:

Monsieur Bernard Ewen, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen.

Pour extrait conforme, délivré à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1996.

F. Kessler.

(46132/219/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

HIKE SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, rue Place Dargent.

Extrait des résolutions adoptées en date du 19 décembre 1996, lors de l'Assemblée Générale de la société

. La démission de Marc Muller, Alain Noulet et Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée. Markus Streun, conseiller juridique, demeurant à CH-Cureglia, Henri Ernzen, employé privé, demeurant à L-Olm et Horst Bartsch, employé privé, de résidence à D-Illigen, ont été nommés administrateurs en leur remplacement. Le mandat des nouveaux Administrateurs se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

. La démission de Jean-Marc Faber en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée. Jean-Paul Defay, directeur financier, de résidence à L-Soleuvre, a été nommé commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

. Le siège de la société est transféré du 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg vers son nouveau siège au 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg.

HIKE SECURITIES HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 101, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46133/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

HOREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer, 37, rue Damgé St. Romain.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Signature.

(46134/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

**INTERFIDUCIAIRE, Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIERE INTERFIDUCIAIRE).**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 40.682.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE INTERFIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée sous forme de société civile particulière suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 30 octobre 1982, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 92 du 10 avril 1989, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter en date du 26 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 501 du 3 novembre 1992, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter, en date du 26 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 497 du 31 octobre 1992, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 430 du 16 septembre 1993, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.682.

Bureau

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Claudia Hilger-Simon, employée privée, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Danièle Rehlinger, employée privée, demeurant à Mensdorf.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de INTERFIDUCIAIRE.»

II.- Il existe actuellement cent quatre (104) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-dix millions de francs luxembourgeois (LUF 70.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en INTERFIDUCIAIRE et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de INTERFIDUCIAIRE.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: C. Hilger-Simon, D. Rehlinger, P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1996.

T. Metzler.

(46141/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

**INTERFIDUCIAIRE, Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIERE INTERFIDUCIAIRE).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiëncerie.

R. C. Luxembourg B 40.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1996.

T. Metzler.

(46142/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LUX-GARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl, 70B, rue de Tetange.

R. C. Luxembourg B 14.712.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société civile
Signature

(46157/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

IMI INTERNATIONAL, Société Anonyme.
Siège social: L-1010 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration (traduction de l'italien au français)
ayant eu lieu à Rome le 16 juillet 1996*

Omissis

3. Révision du rôle de IMI INTERNATIONAL S.A.

Omissis

Suite à la démission de M. Gianfranco Mattei, le Conseil d'Administration approuve la nomination de M. Ettore Moretti en tant que Directeur Général de la société.

Omissis

Certifié le neuvième jour de décembre 1996.

L. Candida

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46135/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

IMI INTERNATIONAL, Société Anonyme.
Siège social: L-1010 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (traduction de l'anglais au français)
ayant eu lieu à Luxembourg, le 15 novembre 1996*

Omissis

2. Election d'un nouveau conseiller suite à la démission du Prof. Mario Draghi.

Omissis

Suite à la démission de M. Mario Draghi, l'assemblée a élu M. Giuseppe Fontana en tant que conseiller d'Administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Omissis

Certifié le dixième jour de décembre 1996.

L. Candida

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46136/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

A.I.P., IMMOPOLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 55.518.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Robert Jacques Steinmetzer, agent immobilier, demeurant à Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée IMMOPOLIS, S.à r.l., avec siège social à L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 4 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499 du 4 octobre 1996,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 55.518.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Robert Jacques Steinmetzer, préqualifié.

III.- L'associé unique, Monsieur Robert Jacques Steinmetzer, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'adjoindre à la dénomination actuelle de la société la dénomination abrégée A.I.P., S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de IMMOPOLIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, en abrégé A.I.P., S.à r.l. La société pourra fonctionner sous sa dénomination complète ou utiliser l'abréviation de celle-ci.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes estimés sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs (LUF 29.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- L'associé unique élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Steinmetzer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 94S, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1996.

T. Metzler.

(46139/222/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

A.I.P., IMMOPOLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 55.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1996.

T. Metzler.

(46140/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

INTERFIDUCIAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 52.653.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERFIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 25 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 28 décembre 1995, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.653.

Bureau

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Claudia Hilger-Simon, employée privée, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Danièle Rehlinger, employée privée, demeurant à Mensdorf.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
 2. Nomination de Monsieur Carlo Damgé, diplômé H.E.C. Lausanne, Bereldange, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
- II.- Il existe actuellement mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-).

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur Monsieur Carlo Damgé, diplômé H.E.C. Lausanne, demeurant à Bereldange.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Il peut signer seul pour toutes les opérations de liquidation.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: C. Hilger-Simon, D. Rehlinger, P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1996.

T. Metzler.

(46143/222/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

INTERFIDUCIAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 52.653.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 décembre 1996 que M. Carlo Damgé, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 décembre 1996 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 30 septembre 1996 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour INTERFIDUCIAIRE S.A. (en liquidation)

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(46144/222/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

IMMOBILIERE EBEL & HELLINCKX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2372 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R. C. Luxembourg B 40.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 82, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46137/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

IMMOBILIERE EBEL & HELLINCKX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2372 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R. C. Luxembourg B 40.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 82, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46138/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

KIRIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 17B, rue des Bains.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège à Luxembourg, 17B, rue des Bains,
le 19 décembre 1996*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés, représentant l'intégralité du capital:

- Monsieur Lam Hinh Nhu, commerçant, demeurant à L-4151 Esch-sur-Alzette, 15, rue des Jardins,
- Monsieur Phuoc Hinh Nhu, commerçant, demeurant à L-4151 Esch-sur-Alzette, 15, rue des Jardins,

sont présents et ont pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

La société est valablement engagée par la signature unique de Monsieur Lam Hinh Nhu, gérant administratif et technique, prèdit,

et de même, la société est valablement engagée par la signature unique de Monsieur Phuoc Hinh Nhu, gérant technique, prèdit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

L. Hinh Nhu P. Hinh Nhu

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46147/604/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

KONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 128, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 28.496.

Il résulte de la réunion du conseil de gérance, tenue en date du 4 novembre 1996, les décisions suivantes:

1. Suite au changement d'affectation de Monsieur Bernard Jobe, celui-ci est remplacé par Monsieur Didier Verdin.
2. Les pouvoirs de signatures bancaires sont accordés comme suit:

Monsieur Victor Daenen, ingénieur industriel, demeurant rue Raffay, 57 à B-4877 Olne (Belgique) et Monsieur Didier Verdin, gradué en comptabilité, demeurant Parc de Bay-Bonnet, 2/20 à B-4620 Fleron (Belgique), ont le pouvoir de signer seuls jusqu'à concurrence de 500.000,- LUF; au-delà de ce montant, ils doivent signer conjointement avec l'un des quatre gérants, à savoir, Monsieur Laurent Gielis ou Monsieur Etienne Pollet ou Monsieur Jules Lekane ou Monsieur Albert Geradin.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46148/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LEAD AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 82, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46151/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

ITAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8160 Bridel, 10, rue Mathias Perrang.
R. C. Luxembourg B 39.742.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 novembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de 726.969 LUF est reportée à nouveau

Administrateurs

M. Jerzy Dembowski, employé privé, demeurant à Bridel
M. Tomasz Dembowski, étudiant, demeurant à Bridel
Mme Danuta Dembowski, employée privée, demeurant à Bridel.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour la société.

(46145/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

ITAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8160 Bridel, 10, rue Mathias Perrang.
R. C. Luxembourg B 39.742.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 novembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice est affecté comme suit:

Réserve légale	39.854,- LUF
Résultats reportés	757.224,- LUF

Administrateurs

M. Jerzy Dembowski, employé privé, demeurant à Bridel
M. Tomasz Dembowski, étudiant, demeurant à Bridel
Mme Danuta Dembowski, employée privée, demeurant à Bridel.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour la société.

(46146/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LE TRENTE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 1, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(46152/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LE TRENTE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 1, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(46153/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LES TROIS GES IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 41.528.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Armand Gaasch, ingénieur technicien, demeurant à L-3541 Dudelange, 19, rue de la Paix;
- 2.- Monsieur Alfred Gouverneur, technicien, demeurant à Zerf (Allemagne), 25, Waldfriedensklasse;
- 3.- Madame Tzveta Kamenova, secrétaire, demeurant à L-3240 Bettembourg, 77, rue Michel Hack.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs déclarations et constatations.

I.- Qu'ils sont les trois (3) seuls associés de la société à responsabilité limitée LES TROIS GES IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 21, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.528, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 622 du 28 décembre 1992 et depuis, les statuts n'ont subi aucune modification.

II.- Que le capital social de ladite société LES TROIS GES IMMOBILIERE, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 510.000,- (cinq cent dix mille francs), représenté par 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, entièrement libérées.

III.- Que d'un commun accord, les associés ont décidé la dissolution de la société et ceci avec effet immédiat.

IV.- Que la liquidation de la société a été faite aux droits des parties.

V.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à L-3541 Dudelange, 19, rue de la Paix.

VI.- Que décharge pleine et entière a été accordée à Monsieur Armand Gaasch, préqualifié, gérant unique de ladite société LES TROIS GES IMMOBILIERE, S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gaasch, A. Gouverneur, T. Kamenova, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1996, vol. 825, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 décembre 1996.

J. Elvinger.

(46154/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

**DATAGEST, Société à responsabilité limitée,
(anc. LOMAT, S.à r.l.).**

Capital social: LUF 2.000.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Le mandat des gérants expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

Signature.

(46156/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LUXDESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 27, rue Merschgrund.
R. C. Luxembourg B 47.366.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Signature.

(46159/268/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LIMBO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Extrait des résolutions adoptées en date du 19 décembre 1996, lors de l'Assemblée Générale de la société

– La démission de Marc Muller, Alain Noullet et Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée. Markus Streun, conseiller juridique, demeurant à CH-Cureglia, Henri Ernzen, employé privé, demeurant à L-Olm et Horst Bartsch, employé privé, de résidence à D-Illingen, ont été nommés administrateurs en leur remplacement. Le mandat des nouveaux Administrateurs se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à sa prononcer sur les comptes annuels.

– La démission de Jean-Marc Faber en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée. Jean-Paul Defay, directeur financier, de résidence à L-Soleuvre, a été nommé commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

– Le siège de la société est transféré du 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg vers son nouveau siège au 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg.

Pour réquisition et publication
LIMBO INVEST HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 101, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46155/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

LUXBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 9, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 51.013.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 octobre 1996***AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau de la perte (56.639,- LUF)

Composition du conseil d'administration

M. Markus Leijola, économiste, demeurant à Luxembourg;

M. Patrick Martinson, directeur d'entreprise, demeurant à Landskrona;

M. Rauno Leijola, directeur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

PANNELL KERR FORSTER, P.K.F., S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société civile

(46158/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

MAANEN & MANTEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 88, rue François Boch.

R. C. Luxembourg B 6.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 1, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Signature.

(46161/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

RESTAURANT LA FOURCHETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

(46019/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1996.

M-CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.003.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996. BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Visconti L. Grégoire
Mandataire Commercial Sous-Directeur

(46160/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

MACKAY & RADOVIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.277.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 488, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996. Pour MACKAY & RADOVIC S..
A. K. Radovic

(46162/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

MAJE S.A.H., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.580.

The balance sheet as per December 31st, 1993, registered in Luxembourg, on December 23rd, 1996, vol. 488, fol. 1, case 6, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 24, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward: LUF (344.442,-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 20th, 1996.

Signature.

(46163/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

MAJE S.A.H., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.580.

The balance sheet as per December 31st, 1994, registered in Luxembourg, on December 23rd, 1996, vol. 489, fol. 1, case 6, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 24, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward: LUF (374.752,-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 20th, 1996.

Signature.

(46164/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

MAJE S.A.H., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.580.

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg, on December 23rd, 1996, vol. 488, fol. 1, case 6, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 24, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward: LUF (456.921,-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 20th, 1996.

Signature.

(46165/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 20 décembre 1996.

Pour SCHILTZ, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(46346/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 20 décembre 1996.

Pour SCHILTZ, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(46347/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 20 décembre 1996.

Pour SCHILTZ, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(46348/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

MARINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.316.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general shareholders' meeting of the shareholders of the company MARINE INVESTMENTS S.A., with registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal, incorporated by a deed dated 15th of July 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial number 320, dated 11th of November 1987.

The assembly is presided over by Maître Charles Duro, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Maître Philippe Morales, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Maître Lydie Lorang, attorney-at-law, residing in Rumelange.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Appointment of ARTHUR ANDERSEN as auditors for the accounts ending December 31, 1995.
2. Approval of fifteen million nine hundred and fifty thousand two hundred and fifty-one ECU (15,950,251.- ECU) to be transferred from the share premium account to retained earnings, to cover the deficit in retained earnings.
3. Change of the currency of the share capital from ECU to NOK with effect as per January 1, 1996.

II. The notice including the agenda of this meeting was given to the shareholders in estate of Article 70 of the coordinated law for companies by registered letters.

III. That the shareholders present or represented, the proxy holders of the shareholders present and the number of shares which they hold are indicated on an attendance list; this attendance list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the bureau and the notary.

IV. That it appears from the attendance list that from the twenty thousand (20,000) special shares and the fifty-three million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and thirty (53,258,830) ordinary shares, representing the entire share capital, are present or represented at the present meeting ninety thousand nine hundred (19,900) special shares and thirty-eight million one hundred and sixty-one thousand three hundred and seventeen (38,161,317) ordinary shares.

V. That the present meeting is properly constituted and can validly deliberate and decide on the points referred to in the agenda.

The general shareholders' meeting after deliberation took the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to appoint the FIDUCIAIRE ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG as statutory auditor relative to the financial year ending on December 31, 1995, in order to replace the FIDUCIAIRE KARTHEISER who has resigned on November 20, 1996.

The resolution passed with 38,161,317 shares voting for and 0 share voting against.

Second resolution

The meeting states that the share premium account is presently of an amount of fifteen million nine hundred and fifty thousand two hundred and fifty-one ECU (15,950,251.- ECU) and that the retained earnings account is of an amount of sixteen million three hundred and thirty-eight thousand seven hundred and twenty-six ECU (16,338,726.- ECU).

The meeting decides to transfer the amount of fifteen million nine hundred and fifty thousand two hundred and fifty-one ECU (15,950,251.- ECU) from the share premium account to retained earnings account to reduce retained earnings to zero.

This decision is based on the approved accounts for the year ending on December 31, 1994 and after the reduction of share capital dated October 26, 1995, by absorption of losses.

The resolution passed with 38,161,317 shares voting for and 0 share voting against.

Third resolution

The meeting decides as per January 1, 1996, the conversion of the subscribed capital of nine hundred and fourteen thousand eight hundred and twenty-four ECU (914,824.- ECU) into Norwegian Kronors by application of the exchange rate between the ECU and the Norwegian Kronors existing on January 1, 1996, 1 ECU = 8.1085 NOK (source: Bloomberg), so that the subscribed capital will be set at seven million four hundred and seventeen thousand eight hundred and fifty Norwegian Kronors (7,417,850.- NOK), represented by twenty thousand (20,000) special shares without a par value and fifty-three million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and thirty (53,258,830) ordinary shares, without a par value.

And the meeting decides as per January 1, 1996, the conversion of the authorized capital of three hundred and fifty million two hundred thousand ECU (350,200,000.- ECU) into Norwegian Kronors by application of the exchange rate between the ECU and Norwegian Kronors existing on January 1, 1996, 1 ECU = 8.1085 NOK (source: Bloomberg), so that the authorized capital will be set at two billion eight hundred and thirty-nine million five hundred and ninety-six thousand seven hundred Norwegian Kronors (2,839,596,700.- NOK), represented by twenty thousand (20,000) special shares, remaining shares being ordinary shares without designation of par value.

The resolution passed with 38,161,317 shares voting for and 0 share voting against.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the articles of the associations are modified and article 5, first and second paragraph will be read as follows:

«**Art. 5. Paragraphs 1 and 2.** The share capital is set at seven million four hundred and seventeen thousand eight hundred fifty Norwegian Kronors (7,417,850.- NOK) consisting of twenty thousand (20,000) Special Shares without a par value, which have been subscribed to and fully paid in and by fifty-three million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and thirty (53,258,830) Ordinary Shares without a par value, which have been subscribed and fully paid in.

The authorized capital of the company is fixed at two billion eight hundred and thirty-nine million five hundred and ninety-six thousand seven hundred Norwegian Kronors (2,839,596,700.- NOK), represented by twenty thousand (20,000) special shares, remaining shares being ordinary shares without designation of a par value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 42,000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARINE INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu le 15 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 320 du 11 novembre 1987.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Rumelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

1. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Nomination de ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG au poste de commissaire aux comptes pour l'exercice comptable clôturant au 31 décembre 1995.

2) Approbation d'une opération d'absorption des pertes reportées par compensation avec la réserve pour prime d'émission à hauteur de quinze millions neuf cent cinquante mille deux cent cinquante et un ECU (15.950.251,- ECU).

3) Changement de la devise du capital social, anciennement ECU, en NOK, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

4) Divers.

II. Que les convocations à la présente assemblée extraordinaire contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur les sociétés, par lettres recommandées.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il appert de la liste de présence, que sur les vingt mille (20.000) actions privilégiées et les cinquante-trois millions deux cent cinquante-huit mille huit cent trente (53.258.830) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée dix-neuf mille neuf cents (19.900) actions privilégiées et trente-huit millions cent soixante et un mille trois cent dix-sept (38.161.317) actions ordinaires.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer la FIDUCIAIRE ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG au poste de commissaire aux comptes pour l'exercice comptable clôturant au 31 décembre 1995, pour remplacer la FIDUCIAIRE KARTHEISER, qui a démissionné le 20 novembre 1996.

Cette résolution a été adoptée par 38.161.317 actions votant pour et 0 action votant contre.

Deuxième résolution

L'assemblée déclare que le compte de prime d'émission est actuellement évalué au montant de quinze millions neuf cent cinquante mille deux cent cinquante et un ECU (15.950.251,- ECU) et que le compte des pertes reportées est évalué au montant de seize millions trois cent trente-huit mille sept cent vingt-six ECU (16.338.726,- ECU).

L'assemblée décide de transférer le montant de quinze millions neuf cent cinquante mille deux cent cinquante et un (15.950.251,- ECU) du compte de prime d'émission au compte des pertes reportées afin de réduire ces pertes reportées à zéro.

Cette décision est basée sur les comptes approuvés de l'exercice clôturant au 31 décembre 1994 et, après réduction du capital social en date du 26 octobre 1995, par absorption de pertes.

Cette résolution a été adoptée par 38.161.317 actions votant pour et 0 action votant contre.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 1996 le capital social de neuf cent quatorze mille huit cent vingt-quatre ECU (914.824,- ECU) en Couronnes Norvégiennes, par application du cours de change au 1^{er} janvier 1996, de 1 ECU pour 8,1085 NOK (source: Bloomberg), de sorte que le capital social s'élève à sept millions quatre cent dix-sept mille huit cent cinquante Couronnes Norvégiennes (7.417.850,- NOK), représenté par vingt mille (20.000) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et par cinquante-trois millions deux cent cinquante-huit mille huit cent trente (53.258.830) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

De même l'assemblée, décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 1996 le capital autorisé de trois cent cinquante millions deux cent mille ECU (350.200.000,- ECU) en Couronnes Norvégiennes, par application du cours de change au 1^{er} janvier 1996, de ECU en NOK (source: Bloomberg), de sorte que le capital autorisé s'élève à deux milliards huit cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents Couronnes Norvégiennes (2.839.596.700,- NOK), représenté par vingt mille (20.000) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, les actions restantes à émettre étant des actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution a été adoptée par 38.161.317 actions votant pour et 0 action votant contre.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, les statuts sont modifiés en conséquence et l'article 5, premier et deuxième paragraphe auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphes 1 et 2.** Le capital social est fixé à sept millions quatre cent dix-sept mille huit cent cinquante Couronnes Norvégiennes (7.417.850,- NOK), représenté par vingt mille (20.000) actions privilégiées sans désignation

de valeur nominale, entièrement libérées et par cinquante-trois millions deux cent cinquante-huit mille huit cent trente (53.258.830) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux milliards huit cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents Couronnes Norvégiennes (2.839.596.700,- NOK), représenté par vingt mille (20.000) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, les actions restant à émettre étant des actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 42.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, P. Morales, L. Lorang, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 décembre 1996, vol. 459, fol. 34, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 décembre 1996.

A. Lentz.

(46166/221/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

MARINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.316.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 décembre 1996.

A. Lentz.

(46167/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1996.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.523.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 4.523, constituée suivant acte notarié en date du 17 janvier 1950, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 11 du 18 février 1950 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 11 septembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La durée est illimitée.»

2. Augmentation du capital social à concurrence de trente millions de francs (30.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs (45.000.000,-) à soixante-quinze millions de francs (75.000.000,-) par des apports en espèces à due concurrence avec l'émission de vingt et un mille neuf cent trente-sept (21.937) actions rachetables nouvelles.

3. Souscription et libération des actions nouvelles ainsi émises.

4. Conversion des actions ordinaires en actions rachetables de capital.

5. Suppression du second paragraphe de l'article 5 des statuts stipulant que les certificats peuvent porter sur cinq ou un multiple de cinq actions.

6. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

7. Fixation d'un nouveau capital autorisé de deux cent cinquante millions de francs (250.000.000,-) permettant ainsi à la société d'augmenter son capital social de soixante-quinze millions de francs (75.000.000,-) à deux cent cinquante millions de francs (250.000.000,-).

8. Modification du troisième paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

9. Suppression des articles 14 et 21 des statuts et renumérotation subséquente des articles.

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.»

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente millions de francs (30.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs (45.000.000,-) à soixante-quinze millions de francs (75.000.000,-) par la création et l'émission de vingt et un mille neuf cent trente-sept (21.937) actions nouvelles rachetables, sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet l'Etablissement CAPITROP, ayant son siège social à Vaduz, Principauté de Liechtenstein, à la souscription des vingt et un mille neuf cent trente-sept (21.937) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les vingt et un mille neuf cent trente-sept (21.937) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par l'établissement CAPITROP, prénommé,

ici représentée par Monsieur Alain Renard, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz, le 26 novembre 1996, laquelle restera annexée aux présentes.

Les vingt et un mille neuf cent trente-sept (21.937) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente millions de francs (30.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide la conversion des actions ordinaires en actions rachetables de capital.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts stipulant que les certificats peuvent porter sur cinq ou un multiple de cinq actions.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à deux cent cinquante millions de francs (250.000.000,-).

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze millions de francs (75.000.000,-), représenté par cinquante-quatre mille huit cent quarante-trois (54.843) actions rachetables sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur.

La société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve constituée au moyen de fonds touchés par la Société à titre de primes d'émission ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante millions de francs (250.000.000,-).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1996, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement les articles 14 et 21 des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (380.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Renard, C. Mathu, P. Mestdagh, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 93S, fol. 79, case 5. – Reçu 300.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

F. Baden.

(46362/200/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1996.

F. Baden.

(46363/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1996.

IMMOBILIERE LAURENT MENAGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 8, rue Laurent Ménager.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée PROPERTIES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 8, rue Laurent Ménager,

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B),

en vertu d'une procuration donnée en date du 6 décembre 1996, à Milano (I).

Lequel comparant a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IMMOBILIERE LAURENT MENAGER, S à r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles pour son compte propre, la gestion et la mise en valeur de ce ou de ces immeubles pour son compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

La société PROPERTIES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., préqualifiée, cinq cents parts sociales 500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins trois quarts des parts sociales restantes.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés statuant à la majorité simple des parts sociales.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle du gérant unique.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'actionnaire unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 1997.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

- 1) La société est gérée par un gérant.
- 2) Est nommée gérante de la société pour une durée de trois (3) ans avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

- Mademoiselle Daniela Grossi, employée privée, demeurant à Milano (I), gérante.

- 3) La société a son siège à L-2143 Luxembourg, 8, rue Laurent Ménager.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Legoux, F. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1996, vol. 830, fol. 8, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 décembre 1996.

J. Delvaux.

(46396/208/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 1996.

HELLAS INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 27.212.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 7 mars 1997 à 9.30 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 1996 et du compte de pertes et profits de l'exercice 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (00699/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 2.642.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mars 1997 à 15.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nomination statutaire.
- 5) Divers.

I (00151/006/16)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.833.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, on *March 25th 1997* at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ended December 31st, 1996.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors and re-appointment of the Auditor.
6. Miscellaneous.

Notes:

1. Resolutions shall require no quorum but a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.
2. Holders of bearer shares may vote at the Meeting in person by producing at the Meeting either share certificates or a certificate of deposit issued by their bank which will be issued to them against deposit of their share certificates. Holders of bearer shares may vote at the Meeting by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of the share certificates as aforesaid.

Share certificates so deposited will be retained until the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (00503/000/24)

The Board of Directors.

GENOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.475.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 mars 1997* à 11.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

I (00152/006/16)

Le Conseil d'Administration.

LION-BELGIUM, Société d'Investissement à Capital Variable à Compartiments Multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.046.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 mars 1997* à 14.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 30 novembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Ratification de la nomination d'un Administrateur.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
8. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'assemblée. Les procurations sont à adresser au siège social avant le 24 mars 1997.

I (00573/755/23)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL ITALIA, Société Anonyme d'Investissement.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.458.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, on *March 25th 1997* at 10.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ended December 31st, 1996 and decision on the allocation of net profits.
3. Discharge of the Directors.
4. Re-appointment of the Auditor.
5. Miscellaneous.

Notes:

1. Resolutions shall require no quorum but a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.
2. Holders of bearer shares may vote at the Meeting in person by producing at the Meeting a certificate of deposit which has been issued to them against deposit of their share certificates with their bankers or all offices of CREDITO ITALIANO in Italy, five days prior to the Meeting.

Holders of bearer shares may vote at the Meeting by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of their share certificates as aforesaid or presentation of their certificates of deposit. In order to be valid all forms of proxy must reach the company at its registered office, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, or at CREDITO ITALIANO, five clear days prior to the Meeting.

Share certificates so deposited will be retained until the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (00502/000/27)

The Board of Directors.

INTERFUND S.A., Société d'Investissement.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 8.074.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, le *25 mars 1997* à 10.00 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
- 2) Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits clôturés le 31 décembre 1996 et affectation du résultat de l'exercice.
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent obtenir une carte d'admission en déposant leurs actions au moins 5 jours avant la date prévue pour l'Assemblée chez les banques ci-après énumérées:

- IMI BANK (LUX) S.A., Luxembourg;
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg;
- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg;
- BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg.

Pour les actions circulant en Italie, le dépôt peut être effectué auprès des banques suivantes:

- BANCA FIDEURAM S.p.A.;
- ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO;
- BANCA NAZIONALE DEL LAVORO;
- BANCO DI SICILIA;
- MONTE DEI PASCHI DI SIENA;
- BANCA COMMERCIALE ITALIANA;
- CREDITO ITALIANO;
- BANCA DI ROMA;
- BANCA NAZIONALE DELL'AGRICOLTURA;
- BANCA TOSCANA;
- CREDITO ROMAGNOLO;
- CREDITO VARESILO;
- BANCA POPOLARE DI NOVARA.

I (00555/000/37)

Le Conseil d'Administration.

S.A.P.F.I., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 4.549.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 17 mars 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00214/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SORANO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.109.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 mars 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00216/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INGEBORG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.481.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mars 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00280/526/15)

Le Conseil d'Administration.

LMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.450.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 14 mars 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00281/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GUARDAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mars 1997* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00282/526/17)

Le Conseil d'Administration.

DRAYTON S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.520.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 14, 1997* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

II (00283/526/15)

The Board of Directors.

ARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.974.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mars 1997* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00284 /526/17)

Le Conseil d'Administration.

MILAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.399.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mars 1997* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00285/526/15)

Le Conseil d'Administration.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.613.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 17 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00381/009/17)

Le Conseil d'Administration.

SPRINGFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.547.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00379/534/15)

Le Conseil d'Administration.

THELMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.295.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mars 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00481/595/14)

Le Conseil d'Administration.

EDITIONS LETZEBURGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 5.056.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mars 1997 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer (4^e étage).

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1996.
2. Approbation du Bilan et des comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts.

II (00542/000/16)

Le Conseil d'Administration.

EDITIONS LETZEBURGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 5.056.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mars 1997 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer (4^e étage).

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts qui se lira comme suit:
«La société est constituée pour une durée indéterminée.»
2. Suppression de l'article 10 actuel
3. Suppression de l'article 17 actuel.
4. Autorisation pour modifier la numérotation des articles en fonction des décisions intervenues.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts.

II (00543/000/18)

Le Conseil d'Administration.

VDFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.783.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mars 1997 à 11.15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00463/029/18)

Le Conseil d'administration.

FRINTOIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.391.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mars 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00286/526/17)

Le Conseil d'Administration.
